

## DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, le Maire.  
Date de convocation le 24 novembre 2022.

PRESENTS : MUCHA Jean-Luc - LIOT Didier - GOUL Francis - MUCHA Sandrine - ROBERT Claudette - BARRIERE Renaud - TERRAL Marie-Claude - DERRIEN Maurice - BOUYSSOU Catherine LIOT Brice.

EXCUSES : BOUYSSOU Cédric.

SECRETAIRE : TERRAL Marie-Claude.

PROCURATIONS : BOUYSSOU Cédric à BOUYSSOU Catherine.

### 7-5 FINANCES LOCALES SUBVENTIONS / 023-2022

#### **1. Construction d'une salle CAFE COMMUNAL et COMMERCE de PROXIMITE:**

Monsieur le Maire rappelle les éléments de la réflexion qui s'est engagée au cours de cette année sur la construction d'une salle pouvant accueillir au sein de la commune de THEZAC et plus particulièrement au Bourg le Bistrot Associatif de Thézac (BAT). Mr le Maire fait référence notamment à la délibération 022-2022 en date du 26 octobre 2022. Cette salle pouvant accueillir le café communal géré par l'association du BAT, accueillera également un commerce de proximité proposant entre autres tous les produits locaux.

Un bistrot associatif a été créé en 2019. Celui ci se situe dans un local privé mis à la disposition de l'association par son propriétaire. Aujourd'hui, pour des raisons économiques, le propriétaire souhaite le récupérer. De plus, il est à noter que, compte tenu de la fréquentation importante des lieux, le bâtiment actuel est devenu trop petit.

Ce lieu de vie intergénérationnel propose durant la période mai septembre de nombreuses activités. Chaque mardi soir des soirées pizzas, chaque jeudi soir une soirée producteurs. Ces soirées réunissent une centaine de convives et permettent à nos producteurs locaux de travailler et de valoriser leur production. Durant cette période le bistrot associatif est ouvert chaque jour.

Le bistrot associatif propose à la vente les produits des producteurs locaux (vins, canards, pruneaux, fromage, miel, melons, légumes...)

Des soirées musicales sont également organisées.

Des soirées à thèmes sont également proposées toute l'année.

Durant toute l'année le bistrot reste ouvert chaque samedi matin pour le marché et chaque vendredi pour permettre aux habitants de se retrouver pour des jeux de sociétés.

Le bistrot associatif est un élément essentiel **pour la vie de notre commune toute l'année, pour son attractivité économique, résidentielle et culturelle**. Les objectifs de cette association tels que définis dans les statuts sont les suivants :

Cette association a notamment pour objet de **développer un espace social, culturel et de proposer à la vente la production de nos producteurs en sa qualité de commerce de proximité**.

Le bistrot de Thézac a pour vocation de favoriser **les rencontres, les échanges et les activités intergénérationnels** en participant au développement de l'animation socioculturelle Ces interconnexions ont pour but **de dynamiser la citoyenneté** et ainsi faire émerger des initiatives collectives pour le bien de tous.

**Gérer et animer** un lieu convivial pour favoriser l'envie de faire et de vivre ensemble.

Au sein d'un café associatif, l'association peut y développer les valeurs qu'elle souhaite véhiculer au plus grand nombre à travers des activités gratuites ou payantes et des projets individuels ou collectifs.

**Aujourd'hui cette association a besoin d'un local pour continuer son activité**. Une concertation de la population - bulletin municipal, réunion publique - a débuté.

L'attendu du projet est le suivant :

**Partie intégrante de la stratégie de développement de notre commune rurale** en termes économique, résidentiel, culturel mais également en termes de bien vivre ensemble et de citoyenneté la création de ce local permettra de pérenniser le bistrot associatif de Thézac.

**Le triptyque "marché, boulangerie, bistrot"** est nécessaire et chacun a besoin de l'autre pour fonctionner tout en développant les principes que sont le bien vivre ensemble et la citoyenneté.

Ce nouveau local implanté en centre bourg favorise la sobriété foncière en évitant l'étalement urbain. Tout se passe dans le même espace foncier.

Grâce à un espace suffisant la production locale (3 caves, conserves de canards, miel, pruneaux, fromages, légumes, melons...) sera proposée à la vente. Ce sera le seul lieu de la commune proposant ce service de proximité.

Ouvert toute l'année, ce local intensifie son amplitude horaire durant la période avril - octobre avec une ouverture journalière de manière à apporter un service de proximité à la population locale et aux nombreux touristes demandeurs des produits locaux.

Cette réalisation pourrait voir la création d'un emploi (mi-temps) pour le bon fonctionnement de cet outil, vecteur du développement de notre territoire.

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2023 pour ce programme de travaux d'un coût de 291 270.00 € HT soit 349 524.00 € TTC

Il présente le plan de financement pour l'opération d'investissement suivante :

**Opération n° 526 – ‘Construction d'un café communal et commerce de proximité’**

**Plan de FINANCEMENT :**

Dépenses : article 2138

Recettes : article 132

Coût total TTC	.....	349 524.00 €
Coût total H.T	.....	291 270.00 €
TVA	.....	58 254.00 €
DETR 30%	.....	87 381.00 €
REGION 25%	.....	72 817.50 €
DEP. FACIL 25%	.....	72 817.50 €
Auto financement	.....	116 508.00 € (calculé sur le montant TTC)

Une partie de la FVA sera récupérée via le FCTVA.

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :**

- **DECIDE** le lancement de cette opération d'investissement n° 23,
- **APPROUVE** le plan de financement présenté,
- **SOLLICITE** les subventions correspondant au plan de financement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

**2- Demande d'acquisition d'une partie du chemin de LIBOS part Madame Laurence MYR :**

Monsieur le Maire ainsi que les membres du Conseil Municipal ont bien réceptionné la demande, et décident de se rendre courant janvier sur le terrain afin de bien appréhender la demande.

Une réponse sera apportée à un prochain conseil.

**7.1.2 : DECISIONS BUDGETAIRES / 025-2022**

**3 – Budget 2022 : Décision Modificative n° 3 :**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

**Section de fonctionnement**

Dépenses	Art 6288	-	11.000,00 €
Recettes	Art 023	+	11.000,00 €

**Section d'investissement**

Recettes	Art 021	+	11.000,00 €
Dépenses	Art 1641	+	11.000,00 €

**Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :**

- Accepte la décision modificative n°3 du BP 2022 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

## **Questions diverses :**

### **Panneaux “VOISINS VIGILANTS” :**

A la réception des fournitures, l'installation des panneaux reprendra.

### **Décorations de Noël :**

Les décorations de Noël seront mises en place le vendredi 2 décembre.

### **Marché de Noël :**

Le marché de Noël se déroulera le samedi 10 décembre de 9h à 17h. Les exposants seront installés à l'extérieur. Certains seront positionnés dans la salle des fêtes.

Le BAT prendra en compte la partie buvette.

### **Bulletin Communal :**

Le bulletin communal devra être réalisé pour le 14 janvier 2023.

### **Vœux du Maire :**

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 28 janvier 2023 à 18h30 à la salle des fêtes. Un concert suivra la cérémonie.

### **Four à bois :**

Le 14 janvier le four à bois sera mis en chauffe par l'association les Fourniales d'hier et d'aujourd'hui. Des pizzas y seront cuites par le pizzaiolo présent sur le marché du samedi.

### **Réunion publique :**

Une réunion publique sera programmée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

La séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2022 est levée à 22h00.

**Fait et délibéré les jour, mois et an.  
Ont signé au Registre les membres présents**

MUCHA Jean-Luc

LIOT Didier

GOUL Francis

ROBERT Claudette

BARRIERE Renaud

TERRAL Marie-Claude

DERRIEN Maurice

BOUYSSOU Cédric

BOUYSSOU Catherine

LIOT Brice